# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 771 23 juillet 2003

# SOMMAIRE

AAD Fiduciaire, S.a r.l., Luxembourg 36996	Intertrading & Finance Company S.A. Holding,	
Acpers Holding S.A., Luxembourg 37002	Luxembourg	36998
Aden Holding S.A., Luxembourg 36987	Ixos Holding S.A., Luxembourg	37002
Altenberg S.A., Luxembourg 36965	JB Investment Company S.A.H., Luxembourg	36979
Approach Holding S.A., Luxembourg 36994	Jones Lang Lasalle Group Finance Luxembourg,	
Approach S.A., Luxembourg	S.à r.l., Luxembourg	36983
Aqua Blue Holding S.A., Luxembourg 36973	Karu International Participations S.A., Luxem-	
Bindura S.A., Luxembourg	bourg	37002
Birdie Partners, S.à r.l., Luxembourg 36963	Kerr-McGee Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	36997
Boma Luxembourg S.A., Luxembourg 36964	L.T.L. S.A	36964
Callens, Pirenne Theunissen & Co, S.à r.l., Luxem-	Laborde S.A.H., Luxembourg	36980
bourg 36980		36975
Canon Luxembourg S.A., Luxembourg	Mantilla S.A.H., Luxembourg	36978
Clic Clac S.A., Luxembourg 36977		36996
Clic Clac S.A., Luxembourg	Mignon S.A., Luxembourg	36993
Clovis International Corp. S.A., Luxembourg 37005	NBG Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	36995
Colline S.A., Luxembourg 36996	New Border Management S.A.H., Luxembourg	36978
Colline S.A., Luxemburg	Plastwood International S.A., Luxembourg	36991
Continental Media (Lux.), S.à r.l., Wilwerdingen 36962	Postout Financial S.A., Luxembourg	36989
Cuisovide, S.à r.l., Luxembourg 36964	Primet (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	37004
Delta Dispensers Group S.A., Luxembourg 36997	Retail Holdings, S.à r.l., Luxembourg	36966
Deutsche Postbank Fonds-Management S.A.H.,	Rosfin S.A., Luxembourg	37000
Senningerberg 36994	Santander Central Hispano Sicav, Luxembourg	36988
E2 Advance, S.à r.l., Luxembourg 36997		36999
Edinformatic S.A., Luxembourg 36980	Stellaris, Sicay, Luxembourg	36995
Eni International N.A. N.V., S.à r.l., Luxembourg . 37000	Symphony Finance S.A., Luxembourg	36998
Financière du Mont Pélerin S.A., Luxembourg 36972	Tag I.D. S.A., Luxembourg	37002
Fincoil Investissement S.A., Luxembourg 36998	Tethys Financial S.A., Luxembourg	37000
Fintralux S.A., Strassen	Trio Holding S.A., Luxembourg	36996
Fintralux S.A., Strassen		36994
FJO Holding S.A., Luxembourg 37003	Venilux Holding S.A., Luxembourg	37000
Geralux, S.à r.l., Luxembourg 36997	Vitalys, S.à r.l., Luxembourg	36979
Grünwald S.A., Luxembourg	Web Service International S.A., Luxembourg	36974
Heli-Europe S.A., Esch-sur-Alzette 36979	Woodbridge International Holdings S.A., Luxem-	
IGG Participations S.A., Luxembourg 36980	<del>-</del>	36999
Immo MD S.A., Luxembourg 37003	Zurli' S.A., Luxembourg	37008
•	_	

# CONTINENTAL MEDIA (LUX.), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9980 Wilwerdingen, 61A, route de Huldange. H. R. Luxemburg B 94.276.

### **STATUTEN**

Im Jahre zwei tausend drei, den zwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtsitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

Dame Renata Paumen, Kauffrau, geboren in Wroclaw, (Polen), am 8. November 1969, wohnhaft zu L-9980 Wilwerdingen, 61a, route de Huldange,

hier vertreten durch Herrn Frank Bauler, Buchhalter, wohnhaft zu L-9370 Gilsdorf, 25, rue Principale, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

# Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind:

- a) Listbroking, Adressmarketing, EDP Service, Data Entry sowie Response Analyse von Werbekampagnen.
- b) die Vermittlung und Vermarktung von Werbemedien und davon abgeleiteten Verkaufslizenzen sowie deren Erwerb, Veräusserung oder Verwertung durch sonstige Rechtsgeschäfte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

- Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.
- Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist CONTINENTAL MEDIA (LUX.), S.à r.l.
- Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wilwerdingen.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von jeweils ein hundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Dame Renata Paumen, Kauffrau, wohnhaft zu L-9980 Wilwerdingen, 61a, route de Huldange, gezeichnet wurden

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

- Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.
- Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.
  - Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

- Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.
- Art. 11. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.
- **Art. 12.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.
  - Art. 13. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.
  - Art. 14. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 15. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigem Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

- Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 17. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.
- Art. 18. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.
- Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

- Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.
- Art. 21. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, beruft und bezieht sich der Komparent auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert Euro.

Beschlussfassung durch die Alleinige Gesellschafterin

Anschliessend hat die Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-9980 Wilwerdingen, 61A, route de Huldange.
- 2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:
- Herr Johan Jozef Ludwig Paumen, Jurist, geboren zu Heerlen, (Niederlande), am 21. März 1950, wohnhaft zu L-9980 Wilwerdingen, 61A, route de Huldange.
- 3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu veroflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. Bauler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juillet 2003, vol. 522, fol. 82, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 9. Juli 2003.

J. Seckler.

(901644.3/231/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juillet 2003.

# BIRDIE PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 75.912.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour BIRDIE PARTNERS, S.à r.l.

M. Bogers

Gérant

(036967.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# CUISOVIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 20, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 25.469.

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6ème Chambre, siégeant en matière commerciale, en date du 19 juin 2003, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral et le Ministère Public en ses conclusions le Tribunal a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour la société en liquidation

Me M. Schiltz

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038522.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

### L.T.L. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 94.114.

Pour des raisons de convenance personnelle, M. Charles Ensch présente sa démission de son mandat de commissaire aux comptes, et ceci avec effet immédiat.

Bertrange, le 11 juin 2003.

S.R.E., SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A.

C. Ensch

Enregistré à Diekirch, le 1er juillet 2003, réf. DSO-AG00001. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901643.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juillet 2003.

### **BOMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 4, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 76.411.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2003

- 1. Sont élus administrateurs pour une période d'un an:
- Monsieur Luc Bresseleers, demeurant à B-2930 Brasschaat,
- Monsieur Marc Bresseleers, demeurant à B-2320 Hoogs traten,
- Monsieur Robin de Wolf, demeurant à B-2990 Wuustwezel,
- Monsieur Konstantijn Wildiers, demeurant à B-2600 Berchem,
- Monsieur John Eischen, demeurant à L-6180 Gonderange,
- Monsieur Paul Olinger, demeurant à L-5740 Filsdorf,
- Monsieur Dominique Laval, demeurant à L-1899 Kockelscheuer.
  - 2. Sont élus administrateurs délégués pour une période d'un an:
- Monsieur Paul Olinger, demeurant à L-5740 Filsdorf,
- Monsieur Robin de Wolf, demeurant à B-2990 Wuustwezel.
  - 3. Est élu Directeur pour une période d'un an:
- Monsieur Antoine Caetano, demeurant à Sandweiler.
  - 4. Est nommé commissaire aux comptes pour une durée d'un an:
- FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Le mandat des administrateurs, administrateurs délégués, directeur et celui du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2004 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 1er juillet 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01171. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037071.3/592/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# ALTENBERG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 38.851.

# DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ALTENBERG S.A. (en liquidation), R.C.S. Numéro B 38 851 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Christine Doerner, notaire à Bettembourg, en date du 5 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 213 du 21 mai 1992.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74 rue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
- 4. Clôture de la liquidation.
- 5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
- 6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

# Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire à la liquidation la Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la libération L-5969 Itzig pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

# Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

# Quatrième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2003, vol. 18CS, fol. 8, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(035011.3A/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# RETAIL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 94.093.

### **STATUTES**

In the year two thousand and three. On the eleventh of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

### There appeared:

The public limited company PEPKOR LIMITED, having its registered office at 36, Stellenberg Road, Parow Industria, P.O. Box 6100, Parow East 7501, Republic of South Africa, registered under 65/7765/06 in the Register of Companies of Pretoria.

here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

by virtue of a proxy given under private seal.

That proxy initialled ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer declares and requested the notary to act:

That the company RETAIL HOLDINGS LIMITED, having its registered office at 1, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey (Channel Islands), is registered in the Register of Companies of Guernsey, under the number 28128, and has been incorporated on the 6th of May 1995.

The appearer declares that he is the sole partner with sixteen millions five hundred and thirty-three thousand nine hundred and forty-one (16,533,941) shares of the company RETAIL HOLDINGS LIMITED and requires the undersigned notary to state his resolutions as follows:

### First resolution

The sole partner decides to transfer the registered office from 1, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey (Channel Islands), to L-1511 Luxembourg.

The sole partner states that the transfer of the registered office of the company to Luxembourg is not a constitution of a new company.

### Second resolution

The sole partner decides to adopt for the company the following corporate object:

«The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.»

### Third resolution

The sole partner decides to adopt the GBP (pound sterling) as currency of the capital and of the par value of the shares.

### Fourth resolution

The sole partner ascertains that pursuant to the interim balance sheet as of December 31st 2002 the Company's net assets amount to GBP 35,148.- (thirty-five thousand one hundred and forty-eight pounds sterling).

# Fifth resolution

The sole partner decides to determine:

- a) that the capital is set at GBP 35,000.- (thirty-five thousand pounds sterling), represented by 350 (three hundred and fifty) sharequotas of GBP 100.- (one hundred pounds sterling) each;
  - b) that the share premium amounts to GBP 148.- (one hundred and forty-eight pounds sterling).

### Sixth resolution

The sole partner decides to exchange the sixteen millions five hundred and thirty-three thousand nine hundred and forty-one (16,533,941) existing shares with a par value of GBP 1.- (one pound sterling) each for 350 (three hundred and fifty) sharequotas of GBP 100.- (one hundred pounds sterling) each.

### Seventh resolution

The sole partner decides to adopt for the company:

- a) the name RETAIL HOLDINGS, S.à r.l.;
- b) a fiscal year beginning on July 1 and ending on June 30 of the following year;
- c) the following articles of association of a Luxembourg private limited company:

### Articles of association

- Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.
  - Art. 2. The company's name is RETAIL HOLDINGS, S.à r.l.
- **Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place of the Grand-Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

- Art. 5. The company is established for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The corporate capital is set at GBP 35,000.- (thirty-five thousand pounds sterling) represented by 350 (three hundred and fifty) sharequotas of GBP 100.- (one hundred pounds sterling) each, which are held by the public limited company PEPKOR LIMITED, having its registered office at 36, Stellenberg Road, Parow Industria, P.O. Box 6100, Parow East 7501, Republic of South Africa, registered under 65/7765/06 in the Register of Companies of Pretoria.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

- **Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.
- **Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

- **Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.
- **Art. 12.** The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers, if there is enough cash. Otherwise, the decision has to be taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.
- **Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.
- **Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.
  - Art. 15. The company's financial year runs from the first of July to the thirtieth of June of the following year.
- **Art. 16.** Each year, as of the thirtieth day of June, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.
- **Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.
- **Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

- **Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.
- **Art. 21.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

### Eighth resolution

The sole partner decides to appoint Messrs Cornus Moore, manager, residing at Im Eichli 9, CH-6351 Oberägeri, Zug (Switzerland), born on February 6th 1950 in Cape (South Africa), Gabriel Jacobus Minnaar, manager, residing at 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, born on May 13th 1975 at Upington (South Africa), and Guy Bernard, manager, residing professionally at 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, born on April 27th 1936 at Luxembourg, as managers for an unlimited duration, each one with the power to bind the Company in all circumstances jointly with an other manager.

# Ninth resolution

The sole partner decides to appoint the private limited company PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., with its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B number 65477, as external auditor charged with the audit of annual accounts as of June 30, 2003.

### Tenth resolution

The sole partner decides to establish the registered office of the company at L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately at one thousand seven hundred euros.

For the purposes of the registration the amount of the capital and the premium is evaluated at 51,688.23 EUR.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

# Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendunddrei, den elften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, welch Letzterer Depositar der Urkunde verhleibt

### Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft PEPKOR LIMITED, mit Gesellschaftssitz in 36, Stellenberg Road, Parow Industria, P.O. Box 6100, Parow East 7501, Republik Südafrika, eingetragen unter der Nummer 65/7765/06 im Gesellschaftsregister von Pretoria.

hier vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Erschienene ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Dass die Gesellschaft RETAIL HOLDINGS LIMITED, mit Gesellschaftssitz in 1, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey (Kanalinseln), eingetragen ist im Handelsregister von Guernsey unter der Nummer 28128, und gegründet wurde am 6. Mai 1995.

Die Komparentin erklärt dass sie die alleinige Gesellschafterin mit 16.533.941 (sechzehn Millionen fünfhundertdreiunddreissigtausendneunhunderteinundvierzig) Anteilen der Gesellschaft RETAIL HOLDINGS LIMITED ist und ersucht den amtierenden Notar die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

# Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Gesellschaftssitz von 1, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey (Kanalinseln), nach L-1511 Luxemburg, zu verlegen.

Die alleinige Gesellschafterin stellt fest, dass die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Luxemburg keine Gründung einer neuen Gesellschaft darstellt.

# Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst für die Gesellschaft folgenden Gesellschaftszweck anzunehmen:

«Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräussern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräussern.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.»

# Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst das GBP (Pfund Sterling) als Währung des Kapitals und des Nominalwertes der Anteile anzunehmen.

# Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin stellt fest, dass auf Grund der Zwischenbilanz vom 31. Dezember 2002 der Netto-Vermögenswert der Gesellschaft sich auf GBP 35.148,- (fünfundreissigtausendeinhundertachtundvierzig Pfund Sterling) beläuft

# Fünfter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst festzulegen:

- a) dass das Kapital auf GBP 35.000,- (fünfundreissigtausend Pfund Sterling) festgelegt wird, eingeteilt in 350 (dreihundertfünfzig) Anteile von je GBP 100,- (hundert Pfund Sterling);
  - b) dass die Anteilsprämie sich auf GBP 148,- (einhundertachtundvierzig Pfund Sterling) beläuft.

### Sechster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst die 16.533.941,- (sechzehn Millionen fünfhundertdreiunddreissigtausendneunhunderteinundvierzig) bestehenden Anteile mit einem Nominalwert von je GBP 1,- (einem Pfund Sterling) gegen 350 (dreihundertfünfzig) Anteile von je GBP 100,- (hundert Pfund Sterling) umzutauschen.

### Siebter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst für die Gesellschaft Folgendes anzunehmen:

- a) die Bezeichnung RETAIL HOLDINGS, S.à r.l.;
- b) ein Geschäftsjahr das am 1. Juli beginnt und am 30. Juni des folgenden Jahres endet;
- c) die folgende Satzung einer Luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung:

### Satzung

- Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den in Kraft befindlichen Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.
  - Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung RETAIL HOLDINGS, S.à r.l. an.
- Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräussern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräussern.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerte Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem Ausland gefährden, dann kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der aussergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

- Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.
- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf GBP 35.000,- (fünfunddreissigtausend Pfund Sterling) festgesetzt, dargestellt durch 350 (dreihundertfünfzig) Anteile von je GBP 100,- (hundert Pfund Sterling) welche gehalten werden von der Aktiengesellschaft PEPKOR LIMITED, mit Gesellschaftssitz in 36, Stellenberg Road, Parow Industria, P.O. Box 6100, Parow East 7501, Republik Südafrika, eingetragen unter der Nummer 65/7765/06 im Gesellschaftsregister von Pretoria.

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, dann ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d.h. dass jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft schriftlich festgehalten werden muss und dass die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber nicht anwendbar sind.

Die Gesellschaft darf ihre eigenen Anteile erwerben unter der Bedingung, dass diese vernichtet werden und das Kapital entsprechend reduziert wird.

- Art. 7. Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, dann kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Niessbrauchberechtigten und dem «nackten» Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner. Die Stimmrechte der mit dem Niessbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Niessbrauchberechtigten ausgeübt.
- Art. 8. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erfordert, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigte Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, dann haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

Art. 9. Ausser seiner Gesellschaftseinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftseinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

- Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Teilhabers. Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.
- Art. 11. Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.
- Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können. Die Befugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Generalversammlung bestimmt. Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung ad nutum durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Zwischendividenden dürfen unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- Zwischenbilanzen werden auf viertel- oder halbjährlicher Basis erstellt,
- diese Bilanzen müssen genügend Gewinne ausweisen, einschliesslich des Gewinnvortrages,
- der Beschluss, Zwischendividenden auszuschütten, wird von der Geschäftsführung getroffen, wenn genügend Liquiditäten vorhanden sind. Ansonsten ist die Entscheidung von den Gesellschaftern zu treffen.
- Art. 13. In Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäss im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandates verantwortlich.
- Art. 14. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden. Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten.
  - Art. 15. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Juli bis zum dreissigsten Juni des folgenden Jahres.
- Art. 16. Jedes Jahr zum 30. Juni wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.
- Art. 17. Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den fünfzehn Tagen vor seiner Annahme einsehen.
- Art. 18. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.
- Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, dann werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 20. Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Teilhaber auf die in Kraft befindlichen gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 21.** Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

# Achter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst die Herren Cornus Moore, manager, wohnhaft in Im Eichli 9, CH-6351 Oberägeri, Zug (Schweiz), geboren am 6. Februar 1950 in Cape (Südafrika), Gabriel Jacobus Minnaar, manager, wohnhaft in 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg, geboren am 13. Mai 1975 in Upington (Südafrika), und Guy Bernard, manager, beruflich wohnhaft in 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg, geboren am 27. April 1936 in Luxemburg, zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer zu ernennen, ein jeder mit der Befugnis die Gesellschaft in allen Angelegenheiten gemeinsam mit einem anderen Geschäftsführer zu verpflichten.

### Neunter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Pricewaterhouse Coopers, S. àr.l., mit Gesellschaftssitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 65477, als externer Wirtschaftsprüfer zu ernennen, mit der Aufgabe die jährliche Bilanz zum 30. Juni 2003 zu erstellen.

### Zehnter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Gesellschaftssitz in L-1511 Luxemburg, 123, avenue de la Faïencerie, zu errichten.

### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr ein tausendsiebenhundert Euros.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital und die Prämie auf 51.688,23 EUR abgeschätzt. Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag des Komparenten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag des Komparenten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die englische Fassung massgebend.

Woraufhin diese notarielle Urkunde in Luxemburg an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Komparenten vorgelesen worden war, wurde sie vom Komparenten und dem Notar unterzeichnet.

Signé: P. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juin 2003, vol. 522, fol. 75, case 8. - Reçu 516,88 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 4. Juli 2003.

J. Seckler.

(035868.3/231/396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

# FINANCIERE DU MONT PELERIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 79.601.

# DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le deux juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

### A comparu:

Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

agissant au nom et pour compte de:

Madame Brenda Dell'Aglio, née à British Citizen/South Shields, Angleterre, le 7 août 1946, demeurant à ES- 29660 Marbella, Calle Joan Miro 45-47, Urb. Atalaya de Rio Verde, Nueva Andalucia,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Marbella, le 30 mai 2003, laquelle restera annexée au présent acte,

ci-après «le Soussigné»,

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de FINANCIERE DU MONT PELERIN S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix,

ci-après «la Société»,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 79.601, constituée suivant acte de Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 553 du 20 juillet 2001.

2.- Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- 3.- Que le Soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions, ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.
- 4.- Qu'en tant que seul actionnaire, le Soussigné déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celleci ayant cessé toute activité.
  - 5.- Que le Soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.
- 6.- Que le Soussigné, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.
- 7.- Que le Soussigné donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte.
  - 8.- Que le Soussigné remet au notaire toutes les actions de la Société en sa possession pour destruction.
  - 9.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.
- 10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège de la Société à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Faber, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, vol. 17CS, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2003.

J.-P. Hencks.

(034967.3A/216/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# AQUA BLUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 79.119.

### DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the thirtieth of June.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MARINVEST FOUNDATION, a foundation with registered office at Heiligkreutz, P.O. Box 484, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein.

here represented by Mr George Aspiotis, lawyer, residing in Piraeus, Greece, by virtue of a proxy under private seal given in Vaduz on May 14, 2003.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company AQUA BLUE HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 79 119, hereafter called «the Company», has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 24, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 452 of June 18, 2001.
- The corporate capital is presently set at one million one hundred and forty thousand US Dollars (USD 1,140,000), divided into twenty-two thousand and eight hundred (22,800) shares having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, entirely subscribed and fully paid-in.
  - The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.
  - The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.
- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.
- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.
- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date
- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers which has immediately been cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company AQUA BLUE HOLDING S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

# Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MARINVEST FOUNDATION, une fondation avec siège social à Heiligkreutz, Postfach 484, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein.

ici représentée par Monsieur George Aspiotis, avocat, demeurant au Pirée, Grèce,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Vaduz le 14 mai 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme AQUA BLUE HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 79 119, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 452 du 18 juin 2001.
- La Société a actuellement un capital social d'un million cent quarante mille dollars US (USD 1.140.000,-), divisé en vingt-deux mille huit cents (22.800) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.
  - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société AQUA BLUE HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Aspiotis, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2003, vol. 18CS, fol. 8, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(034988.3A/230/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# WEB SERVICE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 81.987.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour WEB SERVICE INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(036984.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# LOUR FIRGM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 58.037.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 20 mai 2003 que Me Véronique De Meester, Avocat, résidant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, a été nommée administrateur en remplacement de Madame Christiane Hennebert, employée privée, résidant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant de la manière suivante:

- 1. Me Stef Oostvogels, Avocat, résidant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
- 2. Me Stéphane Hadet, Avocat, résidant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
- 3. Me Véronique De Meester, Avocat, résidant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Fait à Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036960.3/1035/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

### FINTRALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen, rue des Primeurs. R. C. Luxembourg B 34.092.

### **STATUTS**

L'an deux mille trois, le dix-neuf juin.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINTRALUX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié, en date du 30 mai 1990, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 454 du 6 décembre 1990, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié, en date du 26 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 44 du 2 février 1994. Le capital social a été converti en euro suivant une décision du conseil d'administration prise le 7 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 606 du 18 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Monique Juncker, employée privée, demeurant profession-nellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Carine Djeziri, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique During, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Approbation des comptes au 31 mai 2003 et décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes.
- 2. Changement de l'année sociale pour la modifier en une année sociale débutant le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année, avec exception de l'année sociale en cours qui a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2003 et se terminera le 31 décembre 2003 et modification afférente de l'article 16 des statuts.
- 3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société du 3ème lundi du mois de septembre à 11.30 heures au 3ème lundi du mois de juin à 11.30 heures et modification afférente de l'article 14 des statuts.
  - 4. Nomination d'un nouveau conseil d'administration et d'un nouveau commissaire aux comptes.
  - 5. Transfert du siège social à Strassen et modification afférente de l'article 2 des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes au 31 mai 2003 et accorde décharge aux administrateurs, Messieurs Dirk van Reeth, Guy Fasbender et Edward Bruin et au commissaire aux comptes, COMCOLUX S.A.

### Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'année sociale pour la modifier en une année sociale débutant le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année, avec exception de l'année sociale en cours qui a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2003 et se terminera le 31 décembre 2003, de sorte que l'article 16 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 16. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

# Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société du 3ème lundi du mois de septembre à 11.30 heures au 3ème lundi du mois de juin à 11.30 heures de sorte que la première phrase de l'article 14 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 14. 1ère phrase. L'assemblée générale se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3ème lundi du mois de juin à 11.30 heures.»

### Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau conseil d'administration:

- Madame Clarien Ehmann-Pinckers, employée privée, née à Rumelange, le 27 avril 1960, demeurant à L-8363 Greisch, 3, rue d'Arlon,
- Mademoiselle Simone Even, employée privée, née à Luxembourg, le 8 août 1974, demeurant à L-8530 Ell, 18, rue Principale,
- Monsieur Rodney Hewitt, diplômé ICHEC, employé privé, né à Lansing (Michigan, USA), le 28 juin 1976, demeurant à L-5331 Oetrange Moulin, 1, route de Remich.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

### Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur Marc Steines, chef comptable, né à Dudelange, le 1<sup>er</sup> septembre 1958, demeurant à L-4989 Sanem, 10, rue du Traité de Londres.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

### Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à Strassen, rue des Primeurs de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. 1er alinéa. Le siège social est établi à Strassen.»

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: M. Juncker, C. Djeziri, V. During, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, vol. 139S, fol. 41, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

G. Lecuit.

(035235.3A/220/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# FINTRALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen, rue des Primeurs. R. C. Luxembourg B 34.092.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

G. Lecuit.

(035238.3A/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# CLIC CLAC S.A., Société Anonyme, (anc. THE BLUE S.A.).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 81.688.

L'an deux mille trois, le deux juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE BLUE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1001 du 13 avril 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Ferron, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2240 Luxembourg, 30, rue Notre-Dame.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant profession-nellement à L-2240 Luxembourg, 30, rue Notre-Dame.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Changement de la dénomination actuelle en celle de CLIC CLAC S. A.
- 2) Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
  - 3) Divers.
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
  - IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en celle de CLIC CLAC S.A. et en conséquence le 1er alinéa de l'article 1er des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er. (1er alinéa). Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de CLIC CLAC S.A.

### Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Krimou, F. Ferron, M.-P. Thibo, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, vol. 139S, fol. 20, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 juin 2003. J.-P. Hencks.

(037037.3/216/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# CLIC CLAC S.A., Société Anonyme, (anc. THE BLUE S.A.).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 81.688.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(037041.3/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# NEW BORDER MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 73.035.

Par décision de l'Assemblée Générale pris en date du 9 juillet 2003:

- ont été nommées administrateurs:

Monsieur Cornelis Johannes Vrolijks, conseiller, demeurant à Portugal, 3130-223 Soure, Casal de Almeida, Vinha da Rainha, Rua de Cima s/n;

La société anonyme de droit luxembourgeois PROFILINE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf;

en remplaçant Monsieur R.M. Hooijschuur et SELINE MANAGEMENT LIMITED;

- a été nommée administrateur-délégué Monsieur Cornelis Johannes Vrolijks, prénommé en remplaçant Monsieur R.M. Hooijschuur.
  - Le siège social est transféré au 26, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg.

Et ceci à partir du 1er juillet 2003.

**NEW ART MANAGEMENT S.A.** 

C.J. Vrolijks

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02933. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037018.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

### MANTILLA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.304.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juin 2003

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MANTILLA S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037026.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# GRÜNWALD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 68.732.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 31 janvier 2003, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Maurizio Cottella de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

GRÜNWALD S.A.

S. Vandi / J-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037073.3/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# VITALYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 71, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 70.785.

\_

Cession de parts en date du 4 janvier 2003

Suite à la démission de Monsieur Sébastien Rubio de son poste de gérant en date du 4 janvier 2003, il a été décidé de ce qui suit:

- Monsieur Sébastien Rubio demeurant à F-57525 Talange, 4, rue de l'Industrie,

déclare céder et transporter par la présente sous les garanties de Droit, les 167 parts lui appartenant dans la société VITALYS, S.à r.l. à:

- Monsieur Benoît Vaillant demeurant à F-57100 Thionville, 16, rue de Verdun,
- et à Madame Emmanuelle Jurisse, épouse de Monsieur Benoît Vaillant, demeurant à F-57100 Thionville, 16, rue de Verdun.

quatre-vingt trois parts sociales et demie (83,5) à chacun d'entre eux et démissionne de son poste de gérant auprès de cette société précitée.

La cession qui précède est faite à la valeur nominale soit pour un montant total de 4.139,82 EUR (167.000,- LUF).

A la suite de cette cession, la répartition des parts de la société se répartit comme suit:

- Madame Emmanuelle Jurisse, épouse de Monsieur Benoît Vaillant, demeurant à F-57100 Thionville, 16, rue de Verdun, 250,5 parts,
  - Monsieur Benoît Vaillant, demeurant à F-57100 Thionville, 16, rue de Verdun, 250,5 parts.

Monsieur Benoît Vaillant est nommé seul gérant de la société VITALYS, S.à r.l. en remplacement de Monsieur Sébastien Rubio et ce avec effet au 4 janvier 2003.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2003.

E. Jurisse / B. Vaillant / S. Rubio

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01089. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037066.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# JB INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 38.918.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2003, réf. LSO-AG02665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 juillet 2003. Signature.

(037075.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# HELI-EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 47, rue de la Libération. R. C. Luxembourg B 51.799.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 8 août 2002

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 sont approuvés.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés. Le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante:

 - Réserve «Impôt sur la fortune imputé 2001»
 134.500,- LUF

 - Réserve légale
 86.030,- LUF

 - Résultats reportés
 1.500.071,- LUF

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

HELI-EUROPE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037083.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# CALLENS, PIRENNE THEUNISSEN & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 38.178.

Le bilan abrégé au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 juillet 2003.

Signature.

(037076.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# EDINFORMATIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 86.305.

Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration du 15 mai 2003

Le Conseil d'Administration décide que suite à la nomination de Monsieur Nicolas Esselin en tant qu'Administrateur-Délégué de la société en date du 12 février 2003, les décisions prises par les autres administrateurs devront en toutes circonstances être co-signées par Monsieur Nicolas Esselin.

Pour extrait

A. Heinz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037085.3/587/0) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# LABORDE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 28.099.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 1er juillet 2003

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 sont approuvés.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2001 ainsi que l'affectation des résultats sont approuvés. Les résultats sont affectés de la manière suivante:

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Décharge entière et définitive est accordée à Monsieur José Jimenez, administrateur démissionnaire, pour l'exécution de son mandat jusqu'au 20 mai 2003.

La cooptation de Monsieur Manuel Bordignon au poste d'administrateur est ratifiée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

LABORDE S.A.H.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037086.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# IGG PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 94.251.

### **STATUTS**

L'an deux mille trois, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société de droit monégasque A.P.M. S.A.M., ayant son siège social à MC-98000 Monaco, 3, rue de l'Industrie, 9ème étage, (Principauté de Monaco).

2.- La société de droit suisse FINACQUIS S.A., ayant son siège social à Dorfstrasse 38, CH-6341 Baar, (Suisse).

Toutes les deux ici représentées par Monsieur Thierry Triboulot, juriste, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel mandataire, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

- Art. 1er. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de IGG PARTICIPATIONS S.A.
- Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manières.

Elle a en outre pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, d'achat de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions de deux euros (2,- EUR) chacune.
  - Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mars à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

### Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

- 1.- La société de droit monégasque A.P.M. S.A.M., ayant son siège social à MC-98000 Monaco, 3, rue de l'Industrie, 9ème étage, (Principauté de Monaco), quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions,

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Marc Muller, expert comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
- b) Madame Marion Muller, employée privée, née à Luxembourg, le 27 avril 1949, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
- c) Madame Pascale Loewen, employée privée, née à Luxembourg, le 19 septembre 1965, demeurant professionnel-lement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
  - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 7 avril 1966, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
  - 5) Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateurdélégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Triboulot, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juillet 2003, vol. 522, fol. 84, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

15.499

1

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 juillet 2003. J. Seckler.

(035148.3A/231/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# JONES LANG LASALLE GROUP FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 94.061.

### **STATUTES**

In the year two thousand three, on the second day of May.

Before Maître Paul Bettingen, notary public, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company JONES LANG LASALLE GLOBAL HOLDINGS B.V. with its registered office at Strawinskylaan 3103, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands,

represented by Ms Virginie Ciavarella, attorney-at-law, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert,

by virtue of a proxy under private seal, issued in Amsterdam, on 1 may 2003.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Ms Virginie Ciavarella, prenamed, has stated that it has formed a private limited company whose articles of association have been fixed as follows:

- **Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.
  - Art. 2. The company's name is JONES LANG LASALLE GROUP FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.
- **Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support; loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place of the Grand-Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

- **Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) sharequotas of EUR 25.- (twenty-five euros) each, which have been subscribed by the company JONES LANG LASALLE GLOBAL HOLDINGS B.V. with its registered office at Strawinskylaan 3103, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is now at the free disposal of the company evidence hereof having been given to the undersigned notary.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

- **Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.
- Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of

sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

- **Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.
- **Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company not interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.
- **Art. 12.** The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the board of managers,
- These accounts must show a profit including profits carried forward,
- The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.
- The payment is made once the company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the company are not threatened.
- **Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.
- **Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.
  - Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- **Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.
- **Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.
- **Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

### Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2003.

### Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, are estimated to about EUR 1,500.- (one thousand five hundred euros).

# Resolution of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

### First resolution

Mr Keith Burman, chartered surveillor, born in Cape Town on 6 March 1970, residing at L-1470 Luxembourg, 7 route d'Esch, is appointed as manager for an unlimited duration and with the power to bind the company in all circumstances by his sole signature.

### Second resolution

The registered office of the company is established in L-1724 Luxembourg, 35 boulevard Prince Henri.

The undersigned notary, who knows French and English, states herewith that on request of the proxyholder the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the French and the English' text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg in the office of the undersigned notary, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le deuxième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu;

La société JONES LANG LASALLE GLOBAL HOLDINGS B.V. avec siège Strawinskylaan 3103, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas,

représentée par Me Virginie Ciavarella, avocat, domiciliée professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé, établie à Amsterdam le 1<sup>er</sup> mai 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Me Virginie Ciavarella, prénommée, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1**er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de JONES LANG LASALLE GROUP FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature compromettre l'activité normale au siège social au la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, qui ont été souscrites par la société JONES LANG LASALLE GLOBAL HOLDINGS B.V. avec siège à Strawinskylaan 3103, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grèvées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant à la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- **Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associé ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de Pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- ces comptes doivent montrer un profit, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés,
- le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la société ne sont pas menacés.
- Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
  - Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.
  - Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

- Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

# Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à le société à raison de cet acte, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

### Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

Monsieur Keith Burman, commissaire agréé, né à Cape Town, le 6 mars 1970, demeurant à L-1470 Luxembourg, 7 route d'Esch, est nommé gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

### Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

Le notaire soussigné, qui comprend le français et l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg en l'Etude du notaire instrumentant, à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Ciavarella, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, vol. 17CS, fol. 62, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mai 2003.

P. Bettingen.

(035427.3/202/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

### ADEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 82.758.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juillet 2003

- 1. La démission de Monsieur Benoît Georis est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur de la société ADEN HOLDING S.A.
- 2. L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Gianluca Ninno, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société ADEN HOLDING S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2006.

Pour la société

G. Ninno

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037087.3/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# **COLLINE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1635 Luxemburg, 87, allée Léopold Goebel. H. R. Luxemburg B 51.172.

### **AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendunddrei, den dreissigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

FINCONSEIL S.A., R.C. B Nummer 44 409, eine Gesellschaft mit Sitz in L-1635 Luxemburg, 87, allée Léopold Goebel, hier vertreten durch Herrn Raymond Henschen, maître en sciences économiques, wohnhaft in L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 26. Juni 2003.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorgenannt, den unterfertigten Notar gebeten hat folgendes zu beurkunden:

- Die Aktiengesellschaft COLLINE S.A., R.C. B Nummer 51 172, nachfolgend «die Gesellschaft» genannt, wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul Hencks, mit Amtssitz in Luxemburg, vom 5. Mai 1995, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 406 vom 25. August 1995 veröffentlicht wurde.
- Das vormalige Kapital der Gesellschaft war festgesetzt auf eine Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000,-) Franken, eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem vormaligen Nennwert von zwölftausendfünfhundert (12.500) Franken je Aktie, vollständig eingezahlt.
  - Die Komparentin ist Besitzerin aller Aktien der Gesellschaft geworden.
- Andurch erklärt die Komparentin als einziger Aktionär und wirtschaftlicher Endnutzniesser dieser Handlung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.
  - Die Komparentin erklärt, dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.
- Die Komparentin erklärt, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die bekannten Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass sie sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an ihre Person als einziger Gesellschafter getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.
- Der einzige Aktionär erteilt dem Verwaltungsrat und dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.
- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in L-1635 Luxemburg, 87, allée Léopold Goebel aufbewahrt.

Worauf der Bevollmächtigte der Komparentin dem unterfertigten Notar zwei Inhaberaktienzertifikate vorgelegt hat, welche sofort zerstört wurden.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft COLLINE S.A. festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Bevollmächtigten der Komparentin, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Henschen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2003, vol. 18CS, fol. 8, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(034993.3A/231/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# SANTANDER CENTRAL HISPANO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 45.337.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2003, réf. LSO-AG02851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 iuin 2003.

Pour SANTANDER CENTRAL HISPANO SICAV

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST LUXEMBOURG

L'Agent Domiciliataire

Signatures

(037114.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# POSTOUT FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 94.252.

### **STATUTS**

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au Registre des INTERNATIONAL BUSINESS COMPANIES des British Virgin Islands sous IBC numéro 341483 - Isle of Man,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Tortola, le 20 juin 2003;

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edifico Tila, Officina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous le numéro 378 637,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 20 juin 2003.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de POSTOUT FINANCIAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

- Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.
  - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9**. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 12 avril à 13.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

# Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, prédésignée, seize actions;	16
2) La société ST AYMAR S.A., prédésignée, seize actions;	16
Total: trente-deux actions:	32

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

# Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1943, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né à Luxembourg, le 4 octobre 1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Madame Andrea Dany, employée privée, née à Trèves (Allemagne), le 14 août 1973, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née à Arlon (Belgique), le 28 octobre 1961, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
  - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 79327.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.
  - 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juillet 2003, vol. 522, fol. 89, case 10. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 juillet 2003.

J. Seckler.

(035150.4A/231/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# PLASTWOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 94.253.

### **STATUTS**

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au Registre des INTERNATIONAL BUSINESS COMPANIES des British Virgin Islands sous IBC numéro 341483 - Isle of Man,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Tortola, le 20 juin 2003;

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edifico Tila, Officina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous le numéro 378 637,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 20 juin 2003.

Les dites procurations paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1**er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PLASTWOOD INTERNATIONAL S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

- Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.
  - **Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 9 avril à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

### Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, prédésignée,	seize actions;	16
2) La société ST AYMAR S.A., prédésignée, seize actions;		
Total: trente-deux actions:		

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

# Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

### Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1943, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né à Luxembourg, le 4 octobre 1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Madame Andrea Dany, employée privée, née à Trèves (Allemagne), le 14 août 1973, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née à Arlon (Belgique), le 28 octobre 1961, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
  - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 79327.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.
  - 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juillet 2003, vol. 522, fol. 89, case 9. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 juillet 2003.

J. Seckler.

(035152.4A/231/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

# MIGNON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 88.471.

# **EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 24 juin 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est

CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008. Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00562. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037098.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# DEUTSCHE POSTBANK FONDS-MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

H. R. Luxemburg B 78.078.

Herr Volker Mai, geschäftsansässig in D-53113 Bonn, Friedrich-Ebert-Allee 114-126, ist mit Wirkung zum Ablauf des 30. Juni 2003 aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.

Luxemburg, den 3. Juli 2003.

DEUTSCHE POSTBANK FONDS-MANAGEMENT S.A.

G. Berke / C. Wagner

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037100.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# APPROACH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 52.151.

### **EXTRAIT**

Suite aux résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2002 conformément à l'article 1 (1) alinéa 2 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, des statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 10 juillet 2003.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02247. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037104.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

### APPROACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 66.043.

# **EXTRAIT**

Suite aux résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2002 conformément à l'article 1 (1) alinéa 2 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, des statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 10 juillet 2003.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037105.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# VDO TECH S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 89.379.

IBL S.A. dénonce le siège de la société VDO TECH S.A. avec adresse à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal avec effet immédiat.

Elle dénonce également la convention de domiciliation conclue entre IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. et VDO TECH S.A. en date du 8 octobre 2002.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Y. Bayle / Y. Farace Di Villaforesta

Administrateur-Délégué / Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01823. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037133.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# NBG LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 81.459.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de NBG LUXEMBOURG HOLDING du 29 avril 2003

### Première résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires approuve les comptes annuels et les états financiers, audités, de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires approuve les rapports du Conseil d'Administration et de l'Auditeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, conformément à l'avis du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net de EUR 109.245,- pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2002 comme suit:

### AFFECTATION DU RESULTAT

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires donne décharge pleine et entière à Messieurs Georges Papoutsis, Sheryl Asch, Dimitris Papaioannou, Vangelis Sofos et Yannis Tsamourgelis quant à l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires prend note de la démission de Monsieur Yannis Tsamourgelis en date du 30 janvier 2003.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires ratifie la nomination par le Conseil d'Administration de Monsieur Yiannis Katsouridis au poste d'administrateur avec effet en date du 30 janvier 2003.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires donne décharge pleine et entière au Réviseur Pricewaterhouse-Coopers LUXEMBOURG S.A., quant à l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

# Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires reconduit, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle, les mandats de Messieurs Georges Papoutsis, Sheryl Asch, Dimitris Papaioannou, Vangelis Sofos et Yiannis Katsouridis.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires nomme PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG S.A. pour le terme d'un an expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en avril 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037107.3/045/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# STELLARIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 92.983.

# Résolution circulaire du Conseil d'Administration

Ce jour, 25 juin 2003, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

# Première résolution

Après en avoir pris connaissance, le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Paul Graff de ses fonctions d'Administrateur au sein de la SICAV STELLARIS avec effet de ce jour.

### Deuxième résolution

Les Administrateurs restants, conformément aux prescriptions de l'article 21 alinéa 2 des Statuts du 10 avril 2003, décident de nommer, sous réserve de l'acceptation par la CSSF, avec effet de ce jour, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, Monsieur Alexandre Zimmermann aux fonctions d'Administrateur de la SICAV en remplacement de Monsieur Paul Graff, Administrateur démissionnaire.

Fait ce jour, le 25 juin 2003.

C. Albert-Roulhac / D. Didier / S. Wathier

Président du Conseil d'Administration / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037112.3/045/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# MATSUCOM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 19.249.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG01931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MATSUCOM S.A., Société Anonyme Holding

E. Ries / C. Schmitz

Administrateurs

(037109.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# TRIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 31.376.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Virginie Saverys, administrateur de sociétés, demeurant 20, Le Grellelei à B-2600 Anvers, de Monsieur Marc Saverys, administrateur de sociétés, demeurant 2, Verviersstraat à B-2000 Anvers et de Monsieur Nicolas Saverys, administrateur de sociétés, demeurant 22, Kasteelstraat à B-9170 Waasmunster, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037116.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# AAD FIDUCIAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 89.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01719, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

M. Liesch.

(037119.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# **COLLINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 51.172.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de COLLINE S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(037167.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

## KERR-McGEE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, Allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 63.591.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

T. van Dijk

Gérant

(037170.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

## E2 ADVANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 93, avenue Gaston Diederich.

R. C. Luxembourg B 84.473.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de E2 ADVANCE, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(037172.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

#### GERALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 18.942.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de GERALUX, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(037186.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# **DELTA DISPENSERS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 62.184.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2002,

Les mandats des administrateurs:

- Monsieur Marc Hilger, conseiller fiscal, Luxembourg;
- Monsieur Régis Donati, expert comptable, Luxembourg;
- Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, Luxembourg;

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg;

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003. Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

J. Dhamen / A. Galassi

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2003, réf. LSO-AC01446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037175.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

## SYMPHONY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R. C. Luxembourg B 86.043.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 28 mai 2003 a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037187.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

## INTERTRADING & FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 35.374.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de INTERTRADING & FINANCE COMPANY S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(037189.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

#### FINCOIL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg. R. C. Luxembourg B 84.380.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 2003

- Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à Vicari (PA) en Italie, demeurant à L-7396 Hunsdorf, rue de Prettange, 1 est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Alain Vasseur, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.
- la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du registre de commerce à Luxembourg sous le n° B 61 417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3 Place Dargent est nommée nouveau Commissaire aux comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour FINCOIL INVESTISSEMENT S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037131.3/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

## CANON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 16.539.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 mai 2003 que:

la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l., ayant son siège à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

est nommée aux fonctions de réviseur d'entreprises pour une durée d'un an.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037151.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# BINDURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 61.887.

#### **RECTIFICATIF**

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme BINDURA S.A. tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 11 avril 2002 que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 30 juin 2001 sont approuvés.
- La perte pour l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2002.

L'assemblée attire également l'attention sur le fait que le montant du prêt des actionnaires est supérieur par rapport au taux accordé selon le ratio 6: 1 avec le capital souscrit. Par conséquent, l'assemblée propose qu'une augmentation appropriée du capital souscrit soit décidée par les actionnaires.

- Décharge est donnée aux administrateurs et à CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands), le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période
- Nomination de TEMPLE AUDIT S.C. en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2008.
  - Renouvellement du mandat des administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2008.

Administrateurs

- S. W Baker
- D. E. Shand
- C. Néré.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037129.3/1349/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

## STANDALL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 53.346.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 avril 2003

- Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19 rue de Kirchberg est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.
- la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du registre de commerce à Luxembourg sous le n° B 61 417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3 Place Dargent est nommée nouveau Commissaire aux comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour STANDALL HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037132.3/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

## WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AG05917, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.

Signature

(034904.3A//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

## ROSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 75.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02569, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour la société ROSFIN S.A.

Signature

(034905.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

## **TETHYS FINANCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 78.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02568, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour la société TETHYS FINANCIAL S.A.

Signature

(034908.3A//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

#### VENILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 47.292.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 2003

- Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à Vicari (PA) en Italie, demeurant à L-7396 Hunsdorf, rue de Prettange, 1 est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Alain Vasseur, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.
- la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du registre de commerce à Luxembourg sous le n° B 61 417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3 Place Dargent est nommée nouveau Commissaire aux comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour VENILUX HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037134.3/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# ENI INTERNATIONAL N.A. N.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: USD 25,000.-.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 94.134.

Minutes of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of ENI INTERNATIONAL N.A. N.V., S.à r.l. (the «Company») held at the Company's registered office on 13 June 2003 at 10.30 a.m.

In the year two thousand three, on the thirteenth day of June.

The sole shareholder of the Company, ENI INTERNATIONAL B.V., a limited liability company (besloten vennootschap) having its registered office at Strawinskylaan 1041, 1077XX Amsterdam, the Netherlands, registered with the chamber of commerce of Amsterdam in the Netherlands under the number 33188493, represented by Vivian Walry, by virtue of a proxy given in Amsterdam on 11 June 2003, has decided to hold the present extraordinary general meeting.

The agenda of the meeting is:

- 1. to take note and to confirm that the board of managers of the Company shall meet in the United Kingdom;
- 2. to revoke and to grant discharge to the following persons as managers of the Company:
- a) Moyse Dargaa
- b) Bas Schreuders
- c) Massimo Mondazzi

- 3. to appoint the following persons as managers of the Company:
- a) David Thomas
- b) Andrew Williamson
- c) Daragh Fagan
- 4. miscellaneous.

ENI INTERNATIONAL B.V. resolves the following:

#### First resolution

ENI INTERNATIONAL B.V. resolves to take note and to confirm that the board of managers of the Company shall meet in the United Kingdom with effect as of today.

#### Second resolution

ENI INTERNATIONAL B.V. resolves to revoke Moyse Dargaa, Bas Schreuders and Massimo Mondazzi as managers of the Company with effect as of today and to grant them discharge for the exercise of their mandate.

#### Third resolution

ENI INTERNATIONAL B.V. resolves to appoint with effect as of today as managers of the Company the following persons:

- a) David Thomas, manager, born in Hoddesdon, United Kingdom on 8 June 1957 and residing in the United Kingdom;
- b) Andrew Williamson, manager, born in Tynemouth, United Kingdom on 3 July 1962 and residing in the United Kingdom;
- c) Daragh Fagan, manager, born in London, United Kingdom on 7 September 1969 and residing in the United Kingdom.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treizième jour du mois de juin.

L'associé unique de la Société, ENI INTERNATIONAL B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) ayant son siège social à Strawinskylaan 1041, 1077XX Amsterdam, Pays-Bas, inscrite auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam aux Pays-Bas sous le numéro 33188493, représentée par Vivian Walry, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam le 11 juin 2003, a décidé de tenir la présente assemblée générale extraordinaire.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1. confirmer que les réunions du conseil de gérance de la Société se tiendront au Royaume-Uni;
- 2. révoquer et donner décharge aux personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
- a) Moyse Dargaa
- b) Bas Schreuders
- c) Massimo Mondazzi
- 3. nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
- d) David Thomas
- e) Andrew Williamson
- f) Daragh Fagan
- 4. divers.

ENI INTERNATIONAL B.V. a décidé ce qui suit:

## Première résolution

ENI INTERNATIONAL B.V. décide de confirmer que les réunions du conseil de gérance de la Société se tiendront au Royaume-Uni à partir de ce jour.

# Deuxième résolution

ENI INTERNATIONAL B.V. décide de révoquer Moyse Dargaa, Bas Schreuders and Massimo Mondazzi en tant que gérants de la Société à partir de ce jour et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat.

#### Troisième résolution

ENI INTERNATIONAL B.V. décide de nommer à partir de ce jour les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- d) David Thomas, gérant, né à Hoddesdon, Royaume-Uni le 8 Juin 1957 et résidant au Royaume-Uni;
- e) Andrew Williamson, gérant, né à Tynemouth, Royaume-Uni le 3 Juillet 1962 et résidant au Royaume-Uni;
- f) Daragh Fagan, gérant, né à Londres, Royaume-Uni le 7 Septembre 1969 et résidant au Royaume-Uni.

ENI INTERNATIONAL B.V.

V. Walry

Attorney-at-law

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04768. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037068.3/000/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

## TAG I.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 84.494.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 juin 2002, que le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1er juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037169.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# ACPERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 81.433.

#### **EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 juin 2003 que:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, demeurant au 291 route d'Arlon à L-1150 Luxembourg a été nommé Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037174.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

## KARU INTERNATIONAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 82.896.

## **EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 juin 2003 que:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, demeurant à L-1150 Luxembourg, 291 route d'Arlon a été nommé Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037176.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

## IXOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 58.916.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 28 avril 2003 a appelé aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie-José Reyter. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- Monsieur Umberto Nacamuli, licencié en économie, Via Buozzi 10, I-10123 Torino,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour IXOS HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037179.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

## IMMO MD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel. R. C. Luxembourg B 84.983.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de IMMO MD S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(037193.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

# FJO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 82.863.

L'an deux mille trois, le trois juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FJO HOLDING S.A., société anonyme holding, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 82.863, constituée suivant acte reçu en date du 26 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 3 du 2 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 31.000,-), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Dissolution anticipée de la société.
- 2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
- 3. Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, vol. 135S, fol. 31, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2003.

J. Elvinger.

(035200.3A/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2003.

## PRIMET (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 51.133.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

La société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 5.524,

ici représentée par Monsieur Pierre Van Halteren, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui donnée à Luxembourg, en date du 19 juin 2003,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'il existe une société anonyme holding sous la dénomination de PRIMET (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, ci-après «la Société», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.133, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 août 1995 sous le numéro 394,
- Que le capital social est fixé à EUR 31.250,00 (trente et un mille deux cent cinquante euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 25,00 (vingt-cinq euros),
  - Que la soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société,
- Qu'en tant que seule actionnaire, la soussignée déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la société, celleci ayant cessé toute activité,
  - Que la soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société,
- Que la soussignée, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour,
- Que la soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié,
  - Que la soussignée remet au notaire toutes les actions de la société en sa possession pour destruction,
  - Que partant, la liquidation de la société est achevée,
- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège de la société, à 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le texte français faisant foi en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire.

## Suit la traduction anglaise:

Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary, residing in Luxembourg.

#### Appeared:

The company BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., with registered office at L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, here after «the undersigned», registered under number R.C. B 5.524,

represented by Mr Pierre Van Halteren, employé privé, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on ...

which proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- That it exists a «société anonyme holding» under the name PRIMET (LUXEMBOURG) S.A., with registered office at L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, here after called «the Company», registered under R.C. B No. 51.133, incorporated pursuant a deed of the undersigned notary on April 3rd 1995, published in the Mémorial Recueil C No. 394 of August 8th, 1995.
- That the capital of the company is of thirty-one thousand two hundred and fifty Euros (31,250.00 EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of twenty-five Euros (25.00 EUR) each,
  - That the appearing Company has become successively owner of all the shares of the Company,
- That acting in its capacity as sole shareholder of the company, the party appearing expressly decides the dissolution and the liquidation of the Company, which has ceased all activity and to put it into liquidation,
  - That the appearer has perfect knowledge of the financial situation of the Company,
- That the appearer, sole shareholder, considering itself as liquidator of the company, declares having paid respectively provisionned all the liabilities of the company, will be personally liable for all contingent, liabilities and all other commitments of the Company, even presently unknown,
- That full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the corporation for the proper performance of their duties,
  - That the appearer has presented all the existing shares of the company to the undersigned notary to be cancelled,
  - That the liquidation of said company may be considered as closed,
- That the books and documents of the company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved corporation, at L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen,

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of divergences between the French and the English text, the French version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: P. Van Halteren, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, vol. 139S, fol. 39, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

J.-P. Hencks.

(037182.3/216/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

## CLOVIS INTERNATIONAL CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 94.085.

## **STATUTS**

L'an deux mille trois, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg, Europe), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit panaméen CLOVIS INTERNATIONAL CORP., ayant son siège social à Panama-City, Calle Aquilino de la Guardia 8 (République du Panama), constituée suivant acte reçu par Maître Noemi Alba Moreno, notaire du 10e district à Panama-City, en date du 11 août 1993, R.C. numéro 276141-39581.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant à L-5421 Erpeldange/Bous, 3, rue Kiirchepad.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

## Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de Panama-City (Panama) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.
  - 2) Modification de la dénomination sociale en CLOVIS INTERNATIONAL CORP. S.A.
- 3) Augmentation du capital social à concurrence de 25.000,- USD, pour le porter de son montant actuel de 10.000,- USD à 35.000,- USD, par la création et l'émission de 1.250 actions nouvelles de 20,- USD chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
  - 4) Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.
  - 5) Refonte des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise.
  - 6) Nomination des membres du conseil d'administration et fixation de la durée de leur mandat.
  - 7) Nomination d'un commissaire et fixation de la durée de son mandat.
  - 8) Fixation de l'adresse de la société.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée constate le transfert du siège social, statutaire et administratif de la société de Panama-City (République du Panama) à Luxembourg et décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en CLOVIS INTERNATIONAL CORP. S.A.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-cinq mille dollars US (25.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de dix mille dollars US (10.000,- USD) à trente-cinq mille dollars US (35.000,- USD), par la création et l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles de vingt dollars US (20,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### Quatrième résolution

Les mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme FINSEVI S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le montant de vingt-cinq mille dollars US (25.000,- USD) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme CLOVIS INTERNATIONAL CORP. S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

## Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

#### **STATUTS**

- **Art. 1** er. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CLOVIS INTERNATIONAL CORP. S.A.
  - Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.
  - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

- **Art. 4.** La société a pour objet l'exercice, pour son propre compte, le compte de tiers et/ou le compte d'associés de tiers, à l'intérieur du pays et à l'étranger, et en particulier à travers la succursale existante en République d'Argentine, des activités suivantes:
- I) Activités agricoles: exploitation d'établissements d'élevage, ruraux, agricoles, fructicoles, forestiers, de propriétés de la société ou de tiers, l'élevage, l'engraissement, l'hybridation, la commercialisation, le croisement de bétail, l'exploitation de fermes de tout type, l'exploitation de laiteries, de cultures, l'achat, la vente et le stockage de céréales, et tout type d'opération se rapportant à la commercialisation desdits produits et marchandises, l'incorporation et la récupération de terres arides, la chasse, la pêche; l'ensemencement, les récoltes, la préparation des récoltes pour le marché, l'exécution d'autres opérations et processus agricoles et/ou d'élevage, ainsi que l'achat, la vente, la distribution, le troc et toute autre opération commerciale et/ou de cession, de toutes les matières premières dérivées de l'exploitation agricole et de l'élevage, céréales, oléagineux, fourrages, pâturages, aliments équilibrés, semences, fertilisants, herbicides, pesticides, produits agro-chimiques et tout type de produits et de fruits se rapportant à ces activités. La société pourra également opérer en tant qu'éleveur, commissionnaire ou mandataire pour l'achat et la vente des produits mentionnés ci-dessus, conformément aux normes stipulées par les autorités compétentes, ayant capacité pour s'inscrire à cette fin auprès des bourses de commerce et autres institutions pertinentes.

- II) Activités agro-industrielles: fabrication, transformation, production et mise en oeuvre de tout type de processus industriels à base de fruits, de produits et de dérivés de l'exploitation agricole, en vue de vendre, distribuer et commercialiser la production industrielle qui en résulte sur les marchés du pays et/ou à l'étranger. L'industrialisation par ses propres soins, ceux de tiers ou d'associés de tiers, en toutes les étapes de production et de transformation, des matières premières, fruits, produits et sous-produits de l'exploitation agricole.
- III) Alimentation: transformation, production, commercialisation de produits et sous-produits dérivés de la production agricole, de tout type de céréales et de viande, qu'elle soit l'origine ovine, porcine, avicole, équine, piscicole ainsi que les produits de l'industrie de la congélation; transformation, production et commercialisation de produits alimentaires de tout type, en poudre, séchés, congelés, en conserve et condiments; l'industrialisation, dans toutes les étapes de production et de transformation, le conditionnement, le fractionnement et la commercialisation de matières premières, produits et sous-produits destinés à l'alimentation.
- IV) Exportation et importation: l'exportation et l'importation d'intrants et de produits agricoles, de fruits, de produits d'élevage, ainsi que des produits, sous-produits et dérivés de l'industrie agricole, alimentaire, textile, de l'élevage, de la pêche, herbicides, produits agro-chimiques, fongicides, produits vétérinaires et autres accessoires de l'industrie agricole et de l'élevage.
- V) La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente-cinq mille dollars US (35.000,- USD), représenté par mille sept cent cinquante (1.750) actions avec une valeur nominale de vingt dollars US (20,- USD) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

- Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

- **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.
- **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
  - **Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de juin à 16.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### Sixième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- 2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- 3.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, née à Grevenmacher, le 15 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### Septième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1956, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### Huitième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2006.

#### Neuvième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M.F. Ries-Bonani, R. Scheifer-Gillen, M. Thorn, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juin 2003, vol. 522, fol. 55, case 9. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

J. Seckler. (035717.3/231/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

## ZURLI' S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 85.039.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 28 mai 2003 a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037183.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange